

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

L'APPLICATION DES MODIFICATIONS AU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre doit savoir qu'à diverses reprises, son gouvernement a déclaré qu'il s'estimait en mesure de mettre en application des projets de loi en se fondant sur ce que ces projets avaient reçu l'approbation de principe, c'est-à-dire la deuxième lecture. Je voudrais lui poser une question au sujet du projet de loi sur le transport des céréales. Peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement n'a pas l'intention d'appliquer les dispositions du projet de loi qui concernent directement les modifications aux tarifs ferroviaires du Pas du Nid-de-Corbeau avant que ce projet n'ait reçu la sanction royale?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Tout à fait juste, madame le Président.

LA POSSIBILITÉ D'UNE APPLICATION RÉTROACTIVE DE LA LOI

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le ministre peut-il également nous donner l'assurance qu'en aucun cas les articles du projet qui concernent le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau ne seront rendus rétroactifs lors de l'adoption et de la sanction royale?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne me sens pas tenu de donner un avis juridique, mais à ma connaissance cela ne se fera pas. Nous avons, cependant, versé des sommes aux chemins de fer à titre provisoire.

M. Deans: Cela, c'est une autre affaire.

M. Pepin: Tout à fait. Nous avons versé de l'argent pour l'achat de wagons-trémies. Cela, sans doute, c'est aussi une autre affaire. Ne sachant pas exactement ce que mon honorable ami a à l'esprit, je ne peux encore deviner sa pensée. Mais sur d'autres points je suis en mesure de le faire. Lorsqu'il essaie de bloquer le bill, je devine parfaitement sa pensée. Mais ne sachant pas ce qu'il a à l'esprit, je puis simplement lui dire que dans la mesure du possible, nous n'avons pas l'intention de violer la loi.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES AUGMENTATIONS MOYENNES DE TRAITEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle a trait à une déclaration que le ministre a faite récemment devant l'Association des manufacturiers canadiens et dont voici un passage:

... il serait très difficile de justifier des augmentations moyennes de 8 p. 100 pour les hauts fonctionnaires.

En fait, ce serait impossible à justifier.

Questions orales

L'auteur de cette déclaration sait-il que l'augmentation moyenne des fonctionnaires dans dix ministères ou programmes que nous avons examinés a été de 17.2 p. 100? En réalité, nous avons constaté que la Commission de la capitale nationale avait eu des augmentations de traitement de 18.2 p. 100, le MEER de 18.6 p. 100 et le gouverneur général de 15.5 p. 100. On arrive à ces résultats en comparant le budget des dépenses de 1984 à celui de 1983. Si le ministre est au courant de ces faits, comment peut-il le justifier?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'inviterais l'honorable député à être un peu plus précis dans ses questions et peut-être un peu plus juste dans son interprétation de la réalité. Les chiffres qu'il mentionne n'ont rien à voir avec les augmentations de salaire des individus. Les fonctionnaires du gouvernement fédéral ont vu leur augmentation de salaire limitée à 6 p. 100 pour 1983 et à 5 p. 100 pour 1984. Ce sont les taux d'augmentation maximum qui ont été fixés. Maintenant si dans un ministère des reclassifications surviennent, si des gens sont promus à d'autres fonctions, s'il y a une augmentation du nombre de fonctionnaires dans un ministère en particulier, il est bien évident que la masse salariale de ce ministère-là dépassera 6 p. 100, mais je mets au défi l'honorable député de démontrer que la moyenne des salaires des individus, par exemple à la Commission de la capitale nationale, a augmenté de plus que 6 p. 100.

• (1430)

[Traduction]

M. Stevens: Madame le Président, il est certain que je vais relever le défi.

LA COMPARAISON ENTRE LES BUDGETS DES DÉPENSES

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre des Finances au nom de tous les Canadiens, et je lui demande d'examiner le budget des dépenses de 1984 et de comparer les traitements à ceux du budget de 1983, puis de diviser leur montant par le nombre moyen d'employés dans le ministère qu'il voudra bien étudier. S'il prend le temps de faire ces calculs, il constatera que, dans un quart des 131 ministères ou programmes, les augmentations moyennes de revenu ont été de 10 p. 100 entre ces deux budgets. Voudrait-il vérifier ce que je viens de dire, puis avoir le courage de dire à la Chambre qu'il est désolé de l'avoir induite en erreur et de critiquer les ministères concernés.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je vois que le député a déjà commencé à changer de position. Sa première question était très spécifique, il a maintenant nettement changé le contenu de sa question. Ce qui se produit, je l'ai déjà expliqué en français: les augmentations des fonctionnaires ont été fixées à 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 pour l'année prochaine. S'il y a d'autres changements dans les traitements, ils résultent soit de promotions soit de changements des fonctions ou, si le montant total...